

LE TRAITEMENT DES EXEMPLES DANS LE DISCOURS GRAMMAIRIEN DE L'ÂGE CLASSIQUE, UN CAS LIMITE D'AUTONYMIE

par Jean-Marie Fournier

e-mail : jmfnier@univ-paris3.fr

Résumé : Les exemples dans le discours des grammaires constituent des formes de discours dont l'histoire, dont on propose ici une esquisse, est une contribution intéressante à l'histoire des grammaires considérées dans leur dimension technologique (les grammaires sont des outils linguistiques (Auroux, 1994)). L'étude aborde successivement trois points : a) une description des formes de liage de l'exemple et de son contexte, b) l'interprétation du fonctionnement sémiotique des exemples qui découle des formes sous lesquelles ils sont donnés, c) l'installation de normes qui régularisent progressivement la diversité des formes observables dans les textes les plus anciens.

Mots-clés : exemple, discours, grammaire, histoire, épistémologie, anaphore, autonymie, sémiotique.

Abstract : Grammatical examples can be considered as forms, whose history, is conceived as a part of the history of grammatical technologies. Grammars are, indeed, a part of the linguistic equipment which has been developed since the XVth century. This short study is just an outline of such a project and briefly develops three points :

- description of binding forms between the example itself and its context
- semiotic operations involved by the form of the examples
- progressive ruling of formal and semiotic diversity through the Age of Enlightenment .

Keywords : example, discourse, grammar, history, epistemology, autonymy, semiotic.

Je propose dans cette contribution d'examiner certaines des caractéristiques des exemples dans un corpus de grammaires écrites aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Ce qui frappe dès l'abord, c'est la grande variété des formes que prend l'articulation de l'exemple et de son contexte. Cette variété tend à se réduire au cours du XVIII^{ème} siècle, elle constitue néanmoins une donnée historique remarquable, dont je vais ici esquisser la description et proposer une interprétation. Donner des exemples susceptibles de valider une argumentation, correspond en effet à une opération dont les enjeux épistémologiques sont évidents. Mais cela suppose que le statut de l'exemple comme signe (l'exemple est une représentation des données), et comme forme de discours soit en quelque sorte stabilisé.

Je proposerai dans un premier temps une description des procédures de liage du discours grammairien et du discours de l'exemple. Les formes du liage portent le témoignage de la façon dont l'exemple est conçu : donnée brute, ou représentation de données. La variété

des techniques de liage est ainsi à mettre en relation avec la question du statut sémiotique des exemples¹.

Je terminerai par une question plus particulière et plus technique, reliée toutefois à la précédente, celle du fonctionnement des anaphores entre l'exemple et le discours grammairien qui le suit et le commente, soumis au cours du XVIIIème siècle à l'installation d'une norme à laquelle se conforme progressivement le discours grammairien.

1. Les procédures de liage de l'exemple (De) et du discours grammairien (Dg)

Toutes les grammaires comportent des exemples. Il y a là sans doute une nécessité. Il n'existe pas de grammaire, du moins dans la période que je considère, dont l'auteur se soit passé du recours à un corpus d'exemples, même parmi les auteurs de grammaires générales. Ces séquences linguistiques jouent un rôle fondamental dans l'épistémologie du discours grammairien : elles assurent la représentation de l'objet, la langue, que la grammaire tente de décrire ou de soumettre à des règles.

Concrètement, les exemples apparaissent dans des séquences du type R+E, où R correspond à l'expression d'une règle, ou d'une description métalinguistique, et E représente l'exemple qui la suit. Dans un tel schéma, l'exemple corrobore la règle. Il existe évidemment d'autres schémas, dans lesquels les exemples invalident une règle discutée ; il s'agit alors de contre-exemples. Ce schéma est toutefois beaucoup plus rare au cours de la période que j'ai choisi d'observer.

Une des caractéristiques discursives fondamentales des exemples insérés dans le discours grammairien, est qu'ils constituent des sites discursifs hétérogènes du point de vue énonciatif. Cette hétérogénéité est toujours montrée (Authier, 1982), signifiée par toute une série de marques dont il serait intéressant de faire l'histoire précise, et dans laquelle je propose d'apercevoir trois ensembles :

- la typographie : l'italique est d'un usage largement répandu. Mais il n'est pas toujours systématique, surtout dans les grammaires les plus anciennes.
- la ponctuation : dans la très grande majorité des cas, l'exemple et le discours grammairien sont séparés par un signe de ponctuation démarcateur, au minimum une virgule, mais fréquemment un point-virgule ou deux points.
- des séquences introductrices qui se présentent elles-mêmes sous plusieurs formes :
 - a) une expression métalinguistique déterminée souvent par un démonstratif ; l'ensemble constituant une forme dénommante qui désigne (et dénomme) l'exemple qui suit. Les exemples qui suivent comportent divers termes, soulignés en gras, qui jouent ce rôle :

1 ...comme dans cette **proposition** : tout homme est raisonnable [*Grammaire Générale et Raisonnée* (désormais GGR). p. 97]

¹ et aussi avec celle de la typologie des exemples (exemple forgé, exemple citation, exemple hérité...etc.). Je n'examinerai pas cette question ici. Elle fait l'objet d'un travail en cours.

- 2dans **l'exemple** que j'ai proposé : il a été traité...[GGR. p. 98]
 3ces **façons de parler**, bonnes ou mauvaises; C'est grêle qui tombe. Ce sont gens habiles qui m'ont dit cela : ne sont point contraires à la règle...[GGR. p.100]

b) un outil de comparaison :

4. Les délicats rejettent quantité de phrases qui passaient autrefois pour fort élégantes : **comme** *je voy mes affaires réussies, je pense mes souhaits arrivés* : et c'est parce que le participe des verbes neutres n'a pas fort bonne grâce lorsqu'on le veut construire pour temps simple, temps composé tout entier : car l'auxiliaire y manque en effet, et pour parler plus nettement il faudrait dire : *je voy que mes affaires ont réussi, je pense que mes souhaits sont arrivés.* (Oudin, p. 263)

c) un verbe de locution généralement associé à un outil de comparaison. La séquence introductrice confère alors à l'exemple le statut d'un discours rapporté, mis au compte d'une instance énonciative représentée par *on*, plus rarement par un pronom de première personne *je* ou *nous*

5. Ainsi l'on dit bien : *il a été traité avec violence*, mais si je veux marquer que cette violence a été tout-à-fait inhumaine, je ne le puis faire qu'en y adjoutant un article : *il a été traité avec une violence qui a été tout-à-fait inhumaine.* [GGR. p. 96]

1.1. Le cas des verbes de locution

Ce dispositif d'insertion joue un rôle évidemment fondamental sur le plan de la validation de l'exemple. Il lui confère le statut de fait, de donnée prélevée dans le réel du discours. Dans cet emploi, le pronom *on* désigne une source énonciative collective figurant la totalité des locuteurs de la langue. Le pronom de première personne, à l'inverse, offre la représentation d'une source particulière, individuelle, mais qui reste abstraite, virtuelle. Son interprétation déictique, en effet, n'est pas assurée.

L'exemple introduit par un verbe de parole, validé par une source énonciative (collective ou individuelle et dans ce cas marqué par l'autorité du grammairien) traité donc comme un discours rapporté (direct), est un modèle très largement attesté au cours de la période.

Il existe néanmoins d'autres modèles de l'exemple, notamment des séquences construites par le grammairien et données comme non attestées, voire non attestables, et qu'on pourrait dire relever d'un impossible de langue (Milner) qui se donne néanmoins paradoxalement à entendre. De telles séquences constituent de véritables anti-exemples (Auroux, 1998 ; Chevillard, 1996).

La présence d'anti-exemples n'a rien d'exceptionnel dans les grammaires de l'âge classique, comme dans les grammaires plus anciennes d'ailleurs.

1.2. Le cas de la séquence introductrice comportant un outil de comparaison

Comme nous l'avons noté plus haut, l'outil de comparaison peut apparaître seul ou en combinaison avec un verbe de parole. On a alors une séquence de la forme :

R, comme on dit E
 comme quand on dit

Le mécanisme d'introduction de l'exemple repose ici sur le mécanisme sémantique plus général de la comparaison. Nous en proposons l'analyse suivante :

L'élément comparatif déclenche une série d'opérations parmi lesquelles on peut distinguer trois étapes :

- il pose une classe d'occurrences caractérisées par le prédicat énoncé (l'échantil de Damourette et Pichon), en l'espèce la règle correspondant à l'énoncé de la propriété délimitant la classe des exemples.
- il propose un parcours de la classe
- il identifie une des occurrences au sein de la classe comme pertinente : celle qui figure à droite de l'outil comparatif.

La comparaison construit ainsi une relation entre E et une classe d'énoncés, une classe d'occurrences réelles $E_1, E_2, E_3, \dots E_n$, ayant en commun la propriété formulée par R.

1.3. Le marquage typographique

La variété des formes est assez grande. Elle se manifeste par la variété des signes de ponctuation démarcateurs, la possibilité d'insérer l'exemple dans le discours grammairien ou de le détacher par un changement de paragraphe et un alinea, l'usage ou non de l'italique. Le fonctionnement de l'italique est en outre rendu parfois plus complexe par l'accumulation de plusieurs valeurs, comme dans ce passage de la grammaire de Sauvage de Villaire :

6. Ils s'appellent *possessifs* du mot *possession*, parce qu'ils montrent la possession de la chose dont on parle, et représentent les personnes à qui elle appartient : comme *mon frère, mon livre, ma maison, mon cheval, etc.* Exemple ; quand je dis, ce cheval est beau, je ne nomme pas celui qui possède ce cheval. Mais si je dis **mon cheval est beau**, pour lors par le mot *mon*, je fais connaître que c'est à moi qu'appartient ce beau cheval. [Sauvage de Villaire, *Abrégé de la grammaire française*, p. 47]

Dans la séquence que nous avons soulignée en gras, l'italique identificateur de l'exemple est neutralisé parce que s'y superpose le soulignement d'une partie de l'exemple pour les besoins de la démonstration. Il s'agit toujours par ce moyen de montrer l'objet linguistique dont s'occupe le discours grammairien, de le saisir et qu'il se détache sur le fond du discours dans lequel il est prélevé, mais c'est là au fond l'une des valeurs standard de l'italique et plus tout à fait de ce marquage technique, qui s'installe progressivement comme une des caractéristiques de l'exemple comme forme de discours.

La variété formelle est plus grande encore à date plus ancienne. Dans la grammaire de Maupas (1607), la fonction démarcatrice est assurée parfois par un point, ou un tiret. Quant à l'italique, son emploi est très loin d'être régulier et systématique.

1.4. Sur l'autonomie des exemples

L'ensemble des remarques qui viennent d'être faites confirment, ou au moins vont dans le sens de la thèse du fonctionnement autonymique de l'exemple dans les grammaires, thèse une première fois formulée par Josette Rey-Debove (1978), et reprise par S. Auroux (1998). Josette Rey-Debove a proposé une description des exemples dans les dictionnaires [*op.cit.*: 350]. Pour elle, l'entrée de dictionnaire, comme l'exemple, constituent des séquences autonomes « qui montrent par iconicité des morceaux de discours cités en discours direct ». Le dispositif n'exclut pas l'ambiguïté. Le lecteur peut protester contre le contenu d'un exemple, le lexicographe, ou le grammairien choisir des exemples idéologiquement marqués. Cette ambiguïté n'est pour autant pas traitée me semble-t-il par J. Rey-Debove comme un cas de connotation autonymique. La connotation autonymique concerne un signe qui « signifie, comme connotateur, son signifiant et son signifié dénotatif, selon la formule $E(C(E(C)))$ » [*op.cit.* : 353]. L'ambiguïté est un phénomène tout autre. Un signe ambigu n'est pas un signe dont le fonctionnement sémiotique est complexe, mais un signe qui peut recevoir dans un contexte donné plusieurs interprétations concurrentes. En ce sens, l'exemple relève de la sémiotique de l'autonomie et non de la connotation autonymique. C'est la thèse à laquelle nous nous rangeons ici.

On peut en soutenir la validité en produisant des preuves morphosyntaxiques du statut nominal des exemples insérés dans le discours grammairien. La séquence suivante en fournit une occurrence prototypique :

7. J'écrivis cette semaine, j'écrivis ce mois, j'écrivis cette année, ne se dit non plus que j'écrivis ce matin, j'écrivis cette nuit; parce que celui qui parle marque un temps dans lequel il est encore renfermé. [Régner Démarais, *Traité de la grammaire française*, p. 355]

Les trois premiers exemples ont le même fonctionnement syntaxique qu'un nom (*noun*) qui commande l'accord au singulier du verbe.

Toutefois, dans beaucoup de cas, la relation sémiotique construite autour de l'exemple excède la sémiotique de l'autonomie, et met en œuvre des relations plus complexes. Il arrive en effet que l'exemple ne soit pas donné comme signe d'un seul énoncé (l'énoncé homonyme) prélevé dans le discours collectif, mais comme signe d'une classe d'énoncés (Auroux, 1998 ; Fournier, 1998), (l'exemple est alors plutôt une séquence éponyme).

C'est le fonctionnement qu'installe, comme nous l'avons vu plus haut, certaines séquences introductrices comportant un verbe de locution et/ou un outil de comparaison, et mettant en scène un sujet collectif. Nous avons montré ailleurs (Fournier, 1998), comment ce fonctionnement sémiotique spécifique, est corrélé à certaines caractéristiques morphosyntaxiques des exemples : usage de formes vicaires (pronoms notamment) en lieu et place des unités lexicales, réalisation d'un poste syntaxique par une liste ouverte d'unités dont l'exemple exhibe ainsi les substitutions possibles. Dans les deux cas, le dispositif revient à constituer en exemple des séquences structurées par certaines relations syntaxiques, dans lesquelles les positions syntaxiques sont occupées par des variables non instanciées.

L'exemple n'est toutefois pas pour autant le nom (*name*) de la classe des énoncés représentés : on ne peut construire aucune séquence du type *ce X s'appelle E*, dans laquelle E est un exemple et X la classe des énoncés qu'il représente.

L'exemple dans un tel fonctionnement, ne peut à aucun titre être conçu comme un énoncé (il n'a pas de contexte dans lequel les unités dont il est formé peuvent prendre leur référence), mais se donne comme un construit, une matrice, à partir de laquelle peuvent être produits les énoncés de la classe qu'il représente. Ce fonctionnement matriciel est repérable dans un même texte, mais il peut également se développer sur le long terme, et constitue les exemples en paradigmes plus ou moins stables sur de longues périodes. Toutefois, l'identification d'un paradigme donné dans une tradition, peut être facilitée par le choix d'un lexique sémantiquement apparenté. C'est ainsi que la théorie des temps dans les grammaires du corpus que j'ai retenu, se développe à partir d'un corpus d'exemples qui adoptent la forme typique : $Vx \text{ } q \text{ } V1$ ou $V1 \text{ } q \text{ } Vx$; $q = \{\text{quand, lorsque, cum}\}$.

Le lexique, dont le choix est au demeurant de peu d'importance si l'on ne considère que le problème linguistique traité, présente comme il apparaît dans la série reproduite ci-après, une remarquable stabilité. Tous les cas relevés, ou presque « représentent » une scène de dîner, ou d'écriture, interrompue, par la survenue d'un visiteur ; dans le dernier cas relevé, le motif du dîner demeure, mais celui de l'interruption a disparu.

8. cum intravit coenabam [GGR.]
9. je soupais lorsqu'il est entré [GGR.]
10. j'avais soupé lorsqu'il est entré [GGR.]
11. quand j'aurai soupé il entrera [GGR.]
12. cum coenabo intrabis [GGR.]
13. vous entrez quand je souperai [GGR.]
14. J'écrivais quand il arriva (Buffier, 1709)
15. J'étais à table lorsque vous arrivâtes (Restaut, 1730)
16. J'écrivais lorsque vous arrivâtes (Sauvage de Villaire, 1749)
17. Je dînais quand Pierre est entré (Dangeau, 1754)
18. J'avais déjà dîné quand votre frère est venu (De Wailly, 1754)
19. J'avais dîné lorsque vous êtes entré (Sicard, 1799)
20. Quand j'ai eu fini la leçon publique, les sourds et muets ont dîné (Sicard, 1799)

Que signifie la relative stabilité lexicale que l'on constate dans une série comme celle-ci ? La séquence n'est pas littéralement la même à chaque fois. Elle est toujours autre. Mais l'exemple en tant que tel, est en fait toujours le même, au sens où la structure en cause, et le fait linguistique illustré, sont bien les mêmes : en l'occurrence la relation entre deux événements temporels, conçue comme antériorité, simultanéité, ou postériorité, et l'expression linguistique de cette relation. Il me semble que la relative stabilité du lexique contribue en définitive à l'identification du problème traité ; elle constitue un indice qui identifie le champ de problèmes dont la théorie s'occupe continûment sur une période donnée. Cette remarque présuppose un point de vue surplombant et en quelque sorte rétrospectif : tel est bien, me semble-t-il, le rôle de la série identifiée comme telle, c'est-à-dire aussi construite et conçue comme telle ; elle rend lisible la tradition, elle en trace les contours et en manifeste la cohérence.

2. L'articulation des plans énonciatifs de De et Dg

L'hétérogénéité énonciative du discours de l'exemple (De) et du discours grammairien (Dg) pose un problème technique de cohérence discursive auquel les grammairiens apportent des solutions variées.

On peut voir que progressivement, au cours du XVIII^{ème} siècle s'installe une norme discursive caractérisée par une contrainte pesant sur la représentation des situations d'énonciation dans lesquelles sont produits De et Dg. On peut la formuler de la façon suivante :

Les situations d'énonciation de De et Dg **doivent** être distinctes, c'est-à-dire n'avoir en commun aucun paramètre.

Ce qui revient à dire que De et Dg relèvent de deux deixis différentes, et que par conséquent un déictique de De ne doit jamais avoir une référence identique à celle d'un déictique de Dg.

Quelqu'un comme Régnier Desmarais (1706) se conforme largement à une telle contrainte. C'est exemplairement le cas dans le passage suivant que nous avons déjà reproduit plus haut mais que nous reprenons ici pour plus de commodité :

21. *J'écrivis cette semaine, j'écrivis ce mois, j'écrivis cette année, ne se dit non plus que j'écrivis ce matin, j'écrivis cette nuit; parce que celui qui parle (souligné par nous) marque un temps dans lequel il est encore renfermé. [Régnier Desmarais, *Traité de la grammaire française*, p. 355]*

Le *je* de De est repris par une expression anaphorique, non déictique, dans Dg : *celui qui parle*.

Un autre exemple intéressant de mise en œuvre de cette contrainte dans un texte plus ancien figure dans ce passage de la grammaire de Maupas (1607), où le *je* de l'exemple est repris par un *on* dans le commentaire métalinguistique qui suit :

22. Le plus que parfait emprunte les imparfaits auxiliaires pour sa composition, il retient d'eux une extension de temps sans limitation, comme. *j'avais des-ja composé mon livre, quand vous estes arrivés en cette ville*. Par là est bien signifiée la composition toute parachevée avant l'arrivée ; mais non combien de temps paravant. Et en cette façon de parler **on** (nous soulignons) ne mettrait pas bien un redoublé, lequel emprunte l'aide du prétérit parfait, infère un but, et fin d'action : comme icy. *J'ay eu composé mon livre si tôt que vous estes arrivé*. Et entendue la composition parfaite à l'instant de l'arrivée. J'avais disné quand je vous vi - icy ne sçait-on combien au paravant : Mais, j'eu disné quand ie vous vi. C'est ie fini, ie cessay à l'heure, ou bien il peut signifier que l'on perdit à l'instant tout appetit, c'en fut fait. (Maupas, *Grammaire et syntaxe française*, 1607, p. 140)

Mais dans de nombreux textes, éventuellement plus tardifs, les relations entre les deux plans énonciatifs de De et Dg sont plus complexes, et constituent ce qui me paraît être un dispositif discursif caractéristique des grammaires classiques. On peut le schématiser de la façon suivante :

De et Dg sont rapportés à deux situations d'énonciation distinctes :
Sit De • Sit Dg

Mais figurent dans Dg (c'est-à-dire dans la glose qui suit De), par suite d'une sorte de phénomène d'attraction, des expressions déictiques empruntées à De et prenant leur référence dans Sit De.

Ce phénomène peut concerner des déictiques de personnes :

- il s'agit souvent de la première personne parce que c'est la personne à laquelle s'énonce volontiers le discours grammairien de ce temps :

23. Ils s'appellent *possessifs* du mot *possession*, parce qu'ils montrent la possession de la chose dont on parle, et représentent les personnes à qui elle appartient : comme *mon frère, mon livre, ma maison, mon cheval, etc.* Exemple ; quand **je** dis, ce cheval est beau, **je** ne nomme pas celui qui possède ce cheval. Mais si **je** dis **mon** cheval est beau, pour lors par le mot **mon**, **je** fais connaître que c'est à **moi** qu'appartient ce beau cheval. [Sauvage de Villaire, *Abrégé de la grammaire française*, p. 47]
24. Le parfait simple ou le prétérit défini marque une action passée qui s'est faite dans un temps dont il ne reste encore présentement quelques parties à écouler : comme, *j'ai gagné mon procès cette année, ce printemps, ce mois-ci, cette semaine, ces jours-ci, ce matin, cette après-dînée. J'ai gagné* marque une chose passée. Mais *cette année, ce printemps, ce mois-ci etc.* marquent que **nous** y sommes encore et qu'il reste présentement une partie de *cette année, de ce printemps, de ce mois-ci, etc.* à achever, et qui n'est pas encore finie. [Sauvage de Villaire, *Abrégé de la grammaire française*, p. 107]

- mais on trouve aussi la deuxième personne :

25. Le plus que parfait marque un double passé, c'est-à-dire, deux choses différentes arrivées et passées à l'égard l'une de l'autre : comme, *je vous avois envoyé votre argent, lorsque vous l'envoyâtes chercher.* Par là j'entends que mon envoi était fait et passé dans le temps que *vous l'envoyâtes chercher*, qui est aussi un temps passé de votre part, par rapport au temps où je parle. [Sauvage de Villaire, *Abrégé de la grammaire française*, p. 109]

- ce phénomène peut concerner également d'autres déictiques comme il apparaissait déjà en (24). Nous donnons encore un exemple avec une marque du présent :

26. Le composé du présent *j'ai eu (...)* marque une chose passée mais en tant qu'il est distingué du prétérit simple ; et il la marque de manière qu'il reste encore présentement quelque partie à écouler du temps où l'on indique que la chose s'est passée ; comme *j'ai perdu mon temps cette année à lire des livres nouveaux : j'ai perdu* marque une chose passée ; mais c'est *cette année* : et il reste encore présentement une partie à écouler du temps de cette année. [Buffier, *Grammaire française sur un plan nouveau*, p. 205]

Il en résulte un nivellement des plans énonciatifs caractéristiques des grammaires de cette époque. Le phénomène tend à disparaître au cours de la période ; du moins à se raréfier et n'apparaître plus qu'occasionnellement. Il resterait à dater précisément le moment où la norme discursive qui tend à exclure ce phénomène d'attraction déictique s'installe définitivement.

Un effet analogue est produit par certaines anaphores. Lorsque l'exemple est suivi d'une glose, ou d'une analyse dans laquelle sont repris certains segments de l'exemple. Ces anaphores sont fréquemment infidèles, et ne conservent pas le statut autonome de l'antécédent. C'est le cas dans ce passage de la *GGR*:

27. Ainsi l'on dit bien : *il a été traité avec violence*, mais si je veux marquer que **cette violence** a été tout-à-fait inhumaine, je ne le puis faire qu'en y ajoutant un article : *il a été traité avec une violence qui a été tout-à-fait inhumaine.* [*GGR*. p. 96]

Les séquences soulignées en gras sont anaphoriques. Le pronom anaphorise la première mention du mot violence, en tant que signe autonome puisque saisi dans un exemple. Mais ce n'est pas le cas de l'expression **cette violence** qui, toutefois, réfère aussi à la mention précédente du mot **violence**, cette relation étant assurée par le déterminant démonstratif. Cependant, comme le présuppose le prédicat introduit à cet endroit [a été tout à fait inhumaine], le nom est également en usage : le prédicat est en effet cohérent sémantiquement avec le nom en usage, non avec le nom en mention.

Enfin, cette sorte de liberté dans la conduite des chaînes anaphoriques de De à Dg, peut donner lieu à des effets polyphoniques. Elles signalent chez un grammairien comme l'Abbé Girard (1747) – théoricien brillant, russisant, et aussi confesseur de la duchesse de Berry – une visée esthétique, qui n'est pas étrangère à la séduction exercée par son œuvre. Le passage suivant est à cet égard emblématique. L'exemple qui vient illustrer la démonstration, formule en même temps la conclusion de l'argumentation :

28. Je conserve les noms usités dans l'école (aux modes indéfinis), INFINITIF, GERONDIF, PARTICIPE. J'espère que les oreilles des dames n'en seront point choquées ; parce que les définitions leur en auront fait connaître le sens ; et qu'il me semble que les termes de l'art leur deviennent aisément familiers dès qu'on les leur explique avec netteté et précision. Laquelle en effet, du moins de celles que le cœur n'absorbe pas entièrement et dont l'esprit s'occupe un peu, n'entendra pas que dans cette phrase,
il est rare de savoir aimer
les deux derniers mots sont des verbes parce qu'ils expriment des événements (...) Enfin dans cette troisième phrase,
Cela bien entendu, il s'ensuit que la grammaire n'est pas hors de la portée des femmes
est-il difficile de remarquer que le mot *entendu* présente là une action ou un événement dans l'esprit d'une manière indéfinie (...) ? (p. 6, t.2)

2. Conclusion

Les points saillants qui caractérisent le fonctionnement sémiotique des exemples dans le discours grammatical de l'âge classique paraissent donc les suivants :

- l'exemple est souvent traité comme un discours rapporté direct, donné comme pris en charge par une instance énonciative collective
- fréquemment, il ne représente pas un énoncé singulier, mais un paradigme. La relation avec les énoncés qui constituent cette classe de séquences analogues est assurée par diverses techniques, mettant en œuvre un marquage morphosyntaxique spécifique.

L'exemple constitue donc un objet intéressant pour une histoire du discours grammatical, entendue comme histoire des formes dans lesquelles celui-ci se donne à lire, et qui s'inventent continûment en même temps que se transforment, techniquement et conceptuellement, les outils linguistiques (Auroux, 1994) que sont les grammaires. En l'occurrence, l'histoire de l'exemple est l'histoire d'une technique : celle de la représentation des données dans les grammaires. Sur ce plan, le XVIIIème siècle voit s'installer très

progressivement une norme discursive qui tend à exclure les anaphores infidèles entre Dg et De, telles que l'expression anaphorique ne conserve pas le statut autonymique de l'élément anaphorisé.

Bibliographie

- AUROUX S. (1994) : *La révolution technologique de la grammatisation*, Liège, Mardaga.
- AUROUX S. (1998) : *La raison, le langage, et les normes*, Paris, PUF.
- AUTHIER-REVUZ J. (1982) : « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive, éléments pour une approche de l'autre dans le discours », *DRLAV*, n°26, p. 91-151
- ARNAULD A. et NICOLE P., *La logique ou l'art de penser*, Paris, Vrin, 1981.
- CHEVILLARD J.-L. (1996) : *Le commentaire de Cenavaraiyar sur le Collatikaram du Tolkappiyam*, Institut Français de Pondichéry
- COLLINOT A. et MAZIÈRE F. (1997) : *Un prêt à parler, le dictionnaire*, Paris, PUF.
- FOURNIER J.-M. (1998) : « Quelques remarques à propos du statut sémiotique de l'exemple », in *Sémiotiques* n°14, *Sens, figures, signaux, quelques enjeux historiques de la sémantique*, numéro dirigé par Christian Puech.
- LEHMAN A. (dir.) (1995) : « L'exemple dans le dictionnaire de langue, Histoire, typologie, problématique », *Langue française*, n°106.
- MARCHELLO-NIZIA C. et PETIOT G. (1977) : « Les exemples dans le discours grammatical », *Langages*, n°45.
- REY-DEBOVE J. (1978) : *Le métalangage*, réed. Armand Colin (1997).

Corpus des grammaires

- (1618) MAUPAS, Charles *Grammaire et syntaxe française*, Orléans, O. Boynard [Slatkine reprints, Genève, 1973].
- (1640) OUDIN, Antoine *Grammaire française rapportée au langage du temps*, Paris, A. de Sommerville [Slatkine reprints, Genève, 1972].
- (1656) IRSON, Claude *Nouvelle méthode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue française*, Paris, l'auteur, [Slatkine reprints, Genève, 1973].
- (1659) CHIFFLET, R. P. Laurent *Essay d'une parfaite Grammaire de la langue française*, Paris, P. Mauger [Slatkine reprints, Genève, 1973].
- (1660) ARNAULD & LANCELOT *Grammaire générale et raisonnée*, Paris, P. Le Petit.
- (1681) VAIRASSE D'ALLAIS, Denis, *Grammaire Méthodique contenant en abrégé les Principes de cet art et les règles les plus nécessaires à la langue française*, Paris, l'auteur.
- (1706) REGNIER-DESMARAIS, Abbé François-Séraphin *Traité de la Grammaire Française*, Paris, Coignard.

- (1709) BUFFIER, Le Père Claude *Grammaire française sur un plan nouveau*, Paris, N. Le Clerc *et al.*
- (1721) VALLANGE, de *Grammaire française raisonnée*, Paris, C. Jombert.
- (1729-56 [1987]) DU MARSAIS, César Chesneau *Les véritables principes de la grammaire et autres textes*, éd. F. Douay-Soublin, Paris, Fayard.
- (1730) RESTAUT, Pierre *Principes généraux et raisonnés de la Grammaire française*, Paris, J. Desaint.
- (1747) GIRARD, Abbé Gabriel *Les vrais principes de la Langue Française*, 2 vol. Paris, Le Breton.
- (1749) SAUVAGE DE VILLAIRES *Abrégé de la grammaire française pour ceux qui n'ont point étudié*, Paris, G. Desprez.
- (1754) WAILLY, Noël-François de *Grammaire française*, Paris, Barbou.
- (1767), BEAUZÉE, Nicolas *Grammaire Générale*, 2 vol. Paris, Barbou.